COUR SUPÉRIEURE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

N°:

200-06-000052-053

DATE: Le 6 juillet 2011

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

JEAN-CLAUDE FLUET

Requérant

C.

DSM ELASTOMERS EUROPE B.V. & AL.

Intimées

JUGEMENT RECTIFICATIF

- Une erreur de calcul s'est glissée au paragraphe [9] du jugement sur requête [1] pour faire approuver les honoraires des procureurs du requérant rendu le 16 juin 2011 par la soussigné.
- Ainsi, à la demande des procureurs du requérant, au lieu de lire: [2]
 - APPROUVE le paiement aux procureurs du requérant des sommes qui suivent, et ce, à même le montant prévu à la Transaction DSM:

Honoraires:

126 000,00\$ plus les taxes

Débours:

135,92\$ plus les taxes;

le tout pour un total de 143 700,00\$

JB3836

[3] If y a lieu de lire:

[9] **APPROUVE** le paiement aux procureurs du requérant des sommes qui suivent, et ce, à même le montant prévu à la Transaction DSM;

> Honoraires:

31 500,00\$ plus les taxes

Débours:

135,92\$ plus les taxes;

le tout pour un total de

36 041,23\$

[4] Vu les dispositions de l'article 475 C.p.c., il y a lieu de procéder à sa rectification;

[5] POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[6] **RECTIFIE** le paragraphe [9] du jugement rendu le 16 juin 2011 afin qu'il se lise comme suit:

[9] **APPROUVE** le paiement aux procureurs du requérant des sommes qui suivent, et ce, à même le montant prévu à la Transaction DSM;

Honoraires:

31 500,00\$ plus les taxes

débours:

135,92\$ plus les taxes;

le tout pour un total de

36 041,23\$

[7] Le tout sans frais.

CLAUDE/BOUCHARD, J.C.S.

Me Simon Hébert SISKINDS, DESMEULES Procureur du requérant (Casier 15)

200-06-000052-053

PAGE: 3

Me Francis Rouleau BLAKE CASSELS & GRAYDON 600, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 2200 Montréal (Québec) H3A 3J2 Procureur des intimés

Date d'audience : Le 6 juin 2011